



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Philippe HAZARD, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Thomas PARDOUX, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

**ETAIT ABSENTE :**

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 11 décembre 2025**

**DÉLIBÉRATION : Versement d'acompte sur les subventions 2026 aux établissements publics locaux et à certaines associations**

**N°2025/059**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté par délibération n° 02-018 du Conseil Municipal du 28 mars 2002, notamment en son article 4,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 3 décembre 2025,

Considérant les engagements pris par les associations concernées en ayant souscrit et adressé à la Ville un Contrat d'Engagement Républicain,

Considérant qu'il convient dans l'attente du vote du budget communal de l'exercice 2026, d'abonder la trésorerie des établissements publics locaux et de certaines associations dont les activités du début d'année sont particulièrement importantes,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Autorise le Maire à verser, à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement qui seront allouées au titre de l'année 2026, les sommes suivantes :

EPCC Sèvres Espace Loisirs : .....	237 500 €
Centre Communal d'Action Sociale : .....	92 500 €
Maison de la Famille : .....	42 250 €
SUM : .....	28 250 €
Val de Seine Basket : .....	8 750 €
La Bêta-Pi : .....	8 750 €

19 DEC. 2025

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

## ARTICLE 2.

Les crédits seront inscrits selon la nomenclature budgétaire définie par l'instruction comptable M57 au budget primitif communal de l'exercice 2026.

*POUR EXTRAIT CONFORME,*  
*Le Maire,*  
*Grégoire de LA RONCIÈRE.*



*Le Secrétaire de séance,*  
*M. Arthur BEAUREPAIRE*



19 DEC. 2025

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :